

LA VILLE DE NANCY SIGNE LA CHARTE ETICA DE WELFARM POUR DES APPROVISIONNEMENTS PLUS RESPECTUEUX DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm, et Véronique Billot, Adjointe déléguée à l'enfance et à l'éducation de la Ville de Nancy, lors de la signature de la charte ETICA. Photos ©lan Fafet/Welfarm.

Le 21 janvier 2026, Véronique Billot, Adjointe déléguée à l'enfance et à l'éducation de la Ville de Nancy a signé la charte ETICA de l'association de protection des animaux d'élevage WELFARM. Nancy s'engage ainsi pour la condition animale en rejoignant cette démarche pour des approvisionnements plus respectueux du bien-être animal en restauration collective.

Une signature pour des cantines plus éthiques

Grâce à son adhésion à la démarche [ETICA](#), votée en conseil municipal le 29 septembre 2025, la Ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle) bénéficiera de l'accompagnement et des conseils de l'ONG Welfarm pour l'approvisionnement de tous ses établissements de restauration collective. Nancy devient ainsi la première ville du Grand Est à signer la charte ETICA, créée par l'association Welfarm, basée à Metz (Moselle).

En signant la charte ETICA, Nancy s'engage à proposer autant que possible des aliments issus des meilleures pratiques en matière de bien-être animal et ce, à toutes les étapes de production : élevage, transport, abattage. L'expertise de Welfarm, dont la mission est reconnue d'utilité publique, permettra aux professionnels de la restauration collective de la Ville de Nancy de déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant et d'intégrer davantage de critères de bien-être animal dans leurs appels d'offres.

Les services de restauration collective de la Ville de Nancy servent 7 000 repas par jour, dont 4 000 dans ses cantines scolaires, et proposent un repas végétarien par semaine ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne. Cette adhésion à la démarche créée par Welfarm aura donc un impact important sur les conditions d'élevage de milliers animaux.

Avec cette signature, Nancy devient **la neuvième ville** à adhérer à ETICA et rejoint les villes de Poitiers (Vienne), Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), Tournefeuille (Haute-Garonne), Montpellier (Hérault), Tours (Indre-et-Loire), Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Rennes (Ille-et-Vilaine) et Paris.

Véronique Billot, Adjointe déléguée à l'enfance et à l'éducation de la Ville de Nancy : « *Le bien-être animal fait partie des préoccupations que la Ville de Nancy souhaite prendre en compte dans ses marchés publics, en particulier la restauration scolaire qui représente plus de 4 000 repas par jour. Avec l'aide de Welfarm, nous allons pouvoir passer en revue, en transparence, l'ensemble de nos achats pour les regarder au prisme de la santé, des conditions de vie et des besoins des animaux d'élevage.* ».

Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm : « *C'est une fierté toute particulière pour Welfarm, dont le siège national est basé en Lorraine, de pouvoir accompagner la ville de Nancy, dans la région même qui a vu naître notre association.* ».

Présentation de l'exposition « Les animaux l'élevage & moi »

La signature de la charte ETICA a été organisée à l'espace animalier du parc de la Pépinière, où la Ville de Nancy présente **l'exposition de Welfarm « Les animaux l'élevage & moi » du 17 janvier au 26 avril 2026.**

Cette exposition interactive a été imaginée par l'association Welfarm, dans un contexte marqué par des préoccupations sociétales grandissantes quant aux conditions de vie des animaux d'élevage et à leur bien-être. En fournissant des informations factuelles et scientifiques, son contenu invite les visiteurs à découvrir la réalité souvent méconnue de l'élevage intensif et de ses conséquences pour des milliards d'animaux.

Plus qu'une exposition informative, son contenu invite le visiteur à agir en montrant à chacun qu'il est possible au quotidien, de s'engager sur des sujets de société comme celui du bien-être des animaux d'élevage.

Qu'est-ce que la démarche ETICA de Welfarm, déjà rejointe par les villes de Paris, Poitiers, Montpellier, Tours, Rennes, Saint-Denis, Mouans-Sartoux et Tournefeuille ?

La loi Egalim du 30 octobre 2018 prévoyait pour tous les établissements publics d'atteindre, au 1^{er} janvier 2022, un taux de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, quant à elle, fixe pour objectif d'atteindre 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1^{er} janvier 2024. Toutefois, ces textes admettent parmi les produits « de qualité et durables » des labels alimentaires et sigles de qualité qui ne garantissent pas nécessairement le bien-être des animaux. Ils sont même, pour certains, compatibles avec les pires pratiques d'élevage.

Dans le cadre de sa démarche ETICA, Welfarm propose un accompagnement personnalisé. **L'ONG aide les professionnels de la restauration collective à déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant**

Grâce à l'expertise de ses équipes, Welfarm formule par ailleurs des recommandations pour intégrer des critères de bien-être animal pertinents aux marchés publics des collectivités, en les adaptant à leurs contraintes et à la disponibilité sur leur territoire. L'association peut également les accompagner dans l'analyse des réponses de leurs prestataires, afin de décortiquer leur intérêt en matière de bien-être animal.

Welfarm apporte ainsi son appui pour démêler le vrai du faux et aider les acteurs publics à sélectionner, parmi les produits proposés par leurs fournisseurs, ceux qui sont véritablement respectueux du bien-être des animaux.